

## ACTEURS ET ENJEUX DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DU QUOTIDIEN

=> En réalisant une analyse croisée des documents proposés et en vous aidant de vos connaissances, vous présenterez les acteurs puis les enjeux sociaux et spatiaux liés à l'aménagement des territoires



1 Affiche du Conseil général de l'Hérault

Conseil général de l'Hérault, 2009.

### 2 L'élaboration d'un Plan local d'urbanisme

Établissement d'un PLU est l'occasion de mettre à plat les données essentielles d'une commune : perspectives économiques, sociodémographiques, culturelles, environnementales (risques notamment), patrimoniales et paysagères. Le règlement du PLU permet de délimiter dans son document graphique des zones selon leur vocation (urbaine, à urbaniser, naturelle ou agricole). Chacune de ces zones a un règlement écrit propre. Il est également possible de créer des emplacements réservés afin de permettre la réalisation d'équipements publics (ex : élargissement d'une voie, création d'une école, d'une station d'épuration...). La commune peut protéger des espaces boisés, forestiers, naturels, urbains.

Le préfet adresse à la collectivité un document qui présente l'ensemble des servitudes d'utilité publique touchant la commune ainsi que toutes les informations utiles à l'élaboration du PLU.

L'élaboration du PLU est confiée à un bureau d'études et la commune conduit l'élaboration de son document, en associant les services de l'État.

Une fois le document finalisé et validé, il est « arrêté » par la collectivité puis soumis à enquête publique préalablement à son approbation. L'État prend en charge une partie des coûts de l'élaboration du PLU.

D'après la fiche pratique du Plan local d'urbanisme, [www.gard.equipement.gouv.fr](http://www.gard.equipement.gouv.fr), 2010.